

# TOUT SAVOIR SUR LE FINNING

Entre 2021 et 2022, l'initiative citoyenne européenne (ICE) intitulée « Stop Finning » a réussi à réunir plus de 1,1 million de signatures de soutien à travers l'Union européenne. C'est une excellente nouvelle pour le bien-être animal et pour la biodiversité !

Une ICE est un moyen pour 1 million de citoyen·ne·s européen·ne·s, d'au moins 7 États membres, d'interpeller les institutions européennes sur le sujet de leur choix.

« Stop finning » n'est que la 8e ICE à franchir le cap de soutiens requis. Au Parlement européen, **Caroline Roose** et **Tilly Metz**, députée européenne écologiste luxembourgeoise, se sont engagées pour soutenir le mouvement citoyen et mettre fin à cette pratique barbare.

## LE FINNING, C'EST QUOI ?

Le finning, également connu sous le nom de « pêche aux ailerons », est une pratique violente et cruelle qui consiste à couper les ailerons des requins vivants, après leur capture, dans le but d'en faire commerce. Le corps des requins est ensuite rejeté à la mer, afin de gagner de l'espace sur les bateaux et de ne rapporter que ce qui vaut le plus cher.

Les animaux restent généralement parfaitement conscients de leur découpe puis lorsqu'ils sont rejetés à la mer, incapables de continuer à nager, ils coulent au fond de la mer pour y suffoquer, se vider de leur sang ou être dévorés. Les raies connaissent le même sort pour leurs nageoires.

Environ 73 millions de requins meurent chaque année dans le monde exclusivement pour leurs ailerons. Le commerce des ailerons est particulièrement lucratif : ils sont vendus au prix fort de 1 000 dollars le kilo sur les marchés asiatiques, notamment en Chine, à Hong Kong, à Taiwan et en Thaïlande. La soupe d'ailerons de requins est notamment très prisée dans certains pays, pas tant pour son goût que pour le prestige social qui y est

**« Pour stopper l'hécatombe que subissaient les éléphants, nous ne nous sommes pas contentés d'interdire de leur retirer leurs défenses : nous avons totalement interdit le commerce de l'ivoire.**

**Aujourd'hui, nous devons apprendre de cette expérience et interdire le commerce d'ailerons de requins.**

**La Commission doit proposer une législation ambitieuse en ce sens. » Caroline Roose**



europieceologie.eu  
euroecolos  
@europieceologie

## UNE LÉGISLATION INSUFFISANTE

Depuis 2013, le finning est interdit dans l'Union européenne grâce à la législation « Nageoires naturellement attachées ». Celle-ci stipule qu'il est interdit de débarquer des ailerons de requins seuls et que les ailerons ne peuvent être retirés du corps des requins [avant le débarquement de ces derniers](#). Une partie de la filière s'est adaptée en pêchant les requins entiers et en ne coupant les ailerons qu'après le débarquement. Les raies ne sont pas couvertes par la législation actuelle de l'Union européenne.

Malgré cette loi, l'Union européenne continue d'occuper un rôle clef dans la capture et la mutilation des requins et des raies. Une étude du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) met en avant que [l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la France et l'Italie](#) sont les pays européens ayant contribué le plus à l'approvisionnement de ce marché. Depuis 2017, [l'Union européenne fournit 45 % des ailerons achetés au niveau mondial](#), contre 28 % entre 2010 et 2017.

Il est interdit de pêcher et de vendre les ailerons d'espèces de requin protégées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Mais à peine [un quart des produits dérivés du requin sont soumis à des contrôles d'importation et d'exportation](#) qui prouvent qu'ils proviennent d'une source légale et durable. Surtout, il est quasiment impossible pour les douaniers de distinguer avec certitude, dans un chargement de plusieurs tonnes d'ailerons détachés, quels ailerons ont été prélevés sur quels requins, si ces ailerons correspondent aux documents d'exportation fournis ou [si le finning a été pratiqué ou non](#).

La persistance d'un commerce légal d'ailerons de requins permet donc le blanchiment d'ailerons illégaux, issus soit d'espèces protégées soit du finning. Tant que le commerce des ailerons de requins se poursuivra, le finning aura de beaux jours devant lui. Plusieurs pays, comme le Canada, le Royaume-Uni, l'Autriche, les États-Unis et plusieurs nations du Pacifique, ont donc déjà franchi le cap de l'interdiction du commerce d'ailerons de requins.



## L'URGENCE DE METTRE FIN À CETTE PRATIQUE BARBARE

Au-delà de l'enjeu de bien-être animal, le commerce d'ailerons de requin a aussi un impact catastrophique sur les populations de requins et de raies : plus d'un tiers des espèces de ces populations sont aujourd'hui menacées d'extinction et 70 % des requins océaniques ont disparu au cours des 50 dernières années.

Comme les requins sont en haut de la chaîne alimentaire, leur disparition a des conséquences dramatiques sur la régulation des autres espèces de poissons et sur la santé des écosystèmes marins, eux-mêmes essentiels pour la résilience des océans. Si nous ne réussissons pas à préserver les océans, nous menaçons l'oxygène sur Terre - car les océans produisent 50 % de l'oxygène que nous respirons -, nous menaçons l'un de nos derniers remparts contre l'accélération du changement climatique - car les océans absorbent le CO<sub>2</sub> que nous émettons - et nous menaçons la sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes.



« Une nouvelle loi européenne qui interdirait le commerce d'ailerons de requins ne répondrait pas seulement à la demande formulée par plus de 1,1 million de citoyens européens, elle permettrait aussi de préserver les requins et le rôle essentiel qu'ils jouent pour l'équilibre des écosystèmes maritimes, dans l'UE et à travers le monde entier. » Tilly Metz

## NOS DEMANDES

L'Union européenne doit répondre positivement à la demande des citoyennes et citoyens européens et interdire le commerce d'ailerons de requins. La législation « Nageoires naturellement attachées » devrait aussi être étendue aux raies.

Le but, à terme, serait d'obtenir l'interdiction du commerce d'ailerons au niveau international. Il faut aussi agir, dès à présent, en faisant appliquer les réglementations existantes sur la protection des requins et des raies au niveau européen et international.

Nous devons également privilégier les techniques de pêche limitant les captures accidentelles et mettre fin à la surpêche.

La Commission européenne n'est pas obligée de répondre positivement à la demande des citoyen·ne·s. Elle peut aussi choisir de ne proposer que des mesures non-législatives. Ne rien faire serait déplorable.

Réponse d'ici le 11 juillet.